

Québec, le 27 juin 2019

6211-14-011

Monsieur Luc-Alexandre Chayer
Directeur
Transports Canada
Programme d'infrastructures de transport
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
luc-alexandre.chayer@tc.gc.ca

**Objet : Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic par la Ville de Lac-Mégantic**

Monsieur Chayer,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 11 et 12 juin derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

Question 1 :

- Un citoyen souhaiterait savoir si votre ministère exige que les exploitants de voie ferrée aient des assurances responsabilités en cas de dommages et d'accidents ? Si oui, quelles sont les exigences à cet égard ?

Question 2 :

Comme mesure d'atténuation sonore l'initiateur propose de demander une dérogation afin d'interdire l'utilisation des sifflets à l'approche des passages à niveau de la rue Pie-XI et de la rue Wolfe.

- Veuillez préciser quelles sont les exigences de Transport Canada relatives à l'utilisation des sifflets aux passages à niveau et préciser les conditions qui doivent être remplies pour autoriser une dérogation à ces exigences.

Question 3 :

Vous avez annoncé, le 11 juin dernier, l'octroi d'un contrat à la firme RIVVAL pour étudier la faisabilité de relocaliser les activités ferroviaires de Nantes et Frontenac dans le parc industriel de Lac-Mégantic (DB4).

- Veuillez déposer le document contractuel décrivant le mandat



Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **3 juillet** prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Chayer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

